

des réserves de devises étrangères et, partant, une amélioration générale de notre balance des paiements. Ce mouvement a beaucoup diminué les pressions qui s'exerçaient sur notre économie.

A mesure que nous approchons des négociations sur le commerce et les tarifs, il faut se rappeler que pour vendre, nous devons être disposés aussi à acheter. Ce principe s'applique particulièrement à nos échanges avec la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth. Au cas où la chose vous intéresserait, je ferai lecture d'un éditorial paru dans le *Journal* d'Ottawa le 13 janvier dernier :

Au cours des 11 premiers mois de 1963, le déficit du Canada en matière d'échanges avec les États-Unis a été de \$500,900,000, lequel a été presque entièrement contrebalancé par un excédent de \$485,700,000 des échanges avec la Grande-Bretagne.

Plus loin, l'article dit :

La situation en est au point où la Grande-Bretagne peut parler au Canada sur le ton énergique que prend notre pays à l'endroit des États-Unis quand il soutient que le commerce est une opération à deux sens.

La conjoncture économique est sensiblement meilleure, mais nous devons encore faire face à cette préoccupation majeure chez nous—le chômage qui existe dans diverses régions du Canada.

On pouvait lire dans le *Journal* d'Ottawa du 20 février la manchette suivante :

Le gouvernement considère maintenant le chômage comme un problème régional et non plus national.

Une telle attitude manque de réalisme. Si nous voulons que notre économie demeure forte, il nous faut maintenir l'emploi à un haut niveau dans toutes les parties du Canada et à l'année longue. Il ne suffit pas de dire qu'aujourd'hui les Canadiens travaillent en plus grand nombre que jamais auparavant. Cette affirmation est nécessairement vraie vu le nombre grandissant des jeunes travailleurs et des immigrants qui arrivent sur le marché du travail. On doit assurer des emplois à ces nouveaux travailleurs. Je le répète, il ne suffit pas de dire qu'un plus grand nombre de personnes ont un emploi qu'en toute autre période de notre histoire. Il existe un grand nombre de chômeurs dans diverses régions du pays. Aux dernières statistiques, 12.6 p. 100 de la population active étaient en chômage dans les provinces atlantiques et 9.1 p. 100 dans la province de Québec, tandis qu'en Ontario et dans les provinces des Prairies, la moyenne était inférieure à 5 p. 100.

Honorables sénateurs, cela m'amène à parler d'un rapport qui a été présenté à la dernière législature et qui devrait être déposé durant la session actuelle. Je veux dire le rapport Gill. Je crois que, en général, on a été déçu de constater que le discours du trône n'en fait pas mention. Nous savons dans quel état s'est trouvée la Caisse d'assurance-chômage. Les gens s'attendaient à ce que l'on prenne, à cet égard, certaines mesures recommandées dans le rapport. Lorsque l'ancien gouvernement était au pouvoir, certains membres du présent gouvernement avaient beaucoup de choses à dire au sujet de ce rapport. Rien ne s'y oppose car c'est le droit et le privilège de ce parti. Nous savons d'ailleurs que les rôles ont déjà été inversés. Toutefois, les libéraux observent maintenant un étrange silence et nous espérons qu'on remédiera à la situation. J'aimerais lire quelques-unes des observations que l'un des commissaires a faites :

Selon M. C. A. L. Murchison, membre de la Commission d'assurance-chômage, la caisse augmenterait au rythme d'environ 125 millions de dollars par année si l'on donnait suite à six des plus importantes recommandations de la Commission Gill.

Nous pouvons nous demander pourquoi le gouvernement n'étudie pas la question et n'applique pas ces recommandations. Elles peuvent être pratiques ou non, je n'en sais rien.

Un autre document, qui fera, sauf erreur, l'objet d'études, est le rapport MacPherson. J'aurai davantage à dire à ce sujet quand nous en serons saisis. Je sais qu'on en appliquera les recommandations sous forme de loi. Je n'insisterai pas particulièrement sur les provinces Maritimes, mais nous nous y préoccupons probablement plus de la question des transports que n'importe où ailleurs au Canada. Les transports sont d'importance vitale pour les provinces atlantiques, et si l'on ne nous accorde pas ce que nous jugeons être un traitement équitable dans ce domaine, il nous sera pratiquement impossible d'établir de nouvelles industries ou même d'y maintenir celles qui fonctionnent déjà.

Pour parler d'un autre rapport—et il me semble que nous devons nous occuper d'un grand nombre de rapports importants et de commissions—je mentionnerai le rapport O'Leary. Son auteur distingué siège maintenant au Sénat. Je n'en dirai rien à l'heure actuelle, pour attendre, comme tous les honorables sénateurs, que nous soyons saisis de la mesure pertinente. Je sais que ce sera un plaisir pour nous d'entendre notre distingué collègue prendre la parole à cette occasion.